

AU CONSEIL COMMUNAL DE CRISSIER

RAPPORT DE LA COMMISSION CHARGÉE D'ETUDIER LE PREAVIS N° 41/2011-2016

Bâtiment de voirie Divers travaux

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères,
Messieurs les Conseillers,

La commission désignée par le bureau du Conseil communal pour étudier le préavis N° 41/2011-2016 s'est réunie le 27 août 2013 à la salle de conférence n° 1 du bâtiment administratif à Crissier.

Elle était composée des membres suivants :

Membres	Mme Joan Oswald	CDC
	M. Jean-Claude Pollien	CDC
	M. Aleksandar Radic	CDC
	M. Yves Besson	PS
	M. Michel Walter	PS
	Mme Angela Schollerer	ROLC
Présidente - rapporteur	Mme Christa Baehler	ROLC
Excusée	Mme Sophie Rodari	PS

Etaient également présents :

M. Stéphane Rezso, Municipal des domaines et bâtiments et M. Nicolas Le Goff, chef du service domaines et bâtiments.

Nous tenons à les remercier pour tous les renseignements complémentaires et les explications détaillées qu'ils ont pu nous fournir.

Introduction

Le montant étant assez important pour exécuter ces différents travaux de maintien et d'amélioration des bâtiments de la voirie, le fait de passer par un préavis est tout à fait judicieux. Cela amène de la clarté et une vue d'ensemble sur ces différents travaux. De plus, cette manière de faire permet d'entreprendre ces travaux sur une durée plus étalée d'ici la fin de la législature.

Ce préavis étant traité lors de la même séance que le préavis 40/2011-2013 par la même commission, pas mal de questions d'ordre général avaient déjà trouvé réponse lors de ce premier débat.

Discussion

Il est répondu aux diverses questions des commissaires, notamment :

- La moquette à remplacer dans l'entrée de l'immeuble Alpes 1 est un genre tapis Sisal.

- Le prix relativement élevé pour le remplacement des luminaires de la zone « bureau voirie » est justifié par l'étendue des différents lieux.
- La mise en passe électronique de l'ensemble des serrures principales des locaux de la voirie sera calquée sur le même système (KESO) que le bâtiment administratif et la majorité de nos locaux communaux (voir liste jointe à ce rapport). Ce système a été accepté par le Conseil communal par le préavis 11-2007. Les clés électromagnétiques avec une puce intégrée servent à l'ouverture des portes, au timbrage ainsi qu'à l'identification de la personne qui passe (contrôle d'accès). Le système est conçu de manière à ce qu'en cas de perte d'une clé, celle-ci puisse être désactivée par le programme informatique. Ceci évitera de tout changer et restreindra le dommage au remplacement de l'unique clé perdue. Chaque employé s'est engagé par signature qu'il sera redevable de Fr. 100.-- en cas de perte de sa clé.
- La proposition de motorisation et commandes à distance des portes des garages et ateliers a été jugée opportune par la commission.
- Le WI-FI par fibres codées dans la zone administrative de la voirie est interne au service de la voirie et fait partie du réseau de l'administration. Il est à l'usage surtout du chef de service ainsi que pour les employés pendant leur pause.

Les autres postes n'ont pas suscité de discussion.

Aspect financier

Le poste « Divers et imprévus » est englobé dans le total du préavis.

Considérations finales de la commission

Le bien-fondé et l'utilité de ces travaux ont été reconnus par les membres de la commission.

Prise de position de la commission

La commission chargée d'étudier le préavis municipal n° 41/2011-2016, à l'unanimité de ses membres, vous propose, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, d'adopter les conclusions du préavis

Au nom de la commission
La présidente- rapporteur

Christa Bähler

AU CONSEIL COMMUNAL DE CRISSIER

**COMPLEMENT AU RAPPORT DE LA COMMISSION CHARGÉE D'ETUDIER LE PREAVIS N°
41/2011-2016**

**Bâtiment de voirie
Divers travaux**

Liste des bâtiments équipés de cylindres électroniques

- Collège de Marcolet et salle omnisports
- Pavillon scolaire des Noutes
- Collège de la Carrière
- Collège de Chisaz
- Bâtiment socioculturel et crèche Pré-Fontaine 60
- Local UAPE, épicerie et salon de coiffure Pré-Fontaine 27
- Salle de spectacles, salle de gym de Chisaz
- Refuge de Montassé
- Bâtiment de la Vernie 10
- Bâtiment administratif de Chisaz

Informations communiquées le 30 août 2013 par Monsieur Nicolas Le Goff, chef du service du patrimoine communal.